

Charte du bénévolat de la Fraternité

« Une Frat' n'est pas une institution. C'est une maison. Une Frat' a une âme »

Un bénévole est une personne désireuse d'apporter son concours, sans contrepartie matérielle directe ou indirecte, au bien être d'une organisation

A La Fraternité, le rôle et les missions des bénévoles sont plus particulièrement les suivants :

- Accueil inconditionnel des usagers, quels qu'ils soient, notamment les personnes connaissant des difficultés de vie
- Participation à l'organisation d'évènements et tenue des stands pour faire connaître et promouvoir l'Association
- En fonction des habiletés de chacun, proposition et organisation d'ateliers à destination du public en demande

Vis-à-vis du bénévole, La Fraternité s'engage à :

- Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière, considérer chaque bénévole comme indispensable
- Donner au bénévole une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement
- Confier au bénévole une activité qui lui convienne, en fonction de ses goûts, de ses aptitudes et des tâches disponibles, entrant dans le projet d'Association adopté par l'AGE de janvier 2019
- Assurer son accompagnement et sa formation par un responsable compétent, se mettre à l'écoute de ses questions, remarques, et de ses désirs d'évolution au sein de l'association
- Le couvrir dans l'exercice de sa fonction par une assurance adéquate

La Fraternité conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais elle s'engage, dans la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

Vis-à-vis de La Fraternité, le bénévole s'engage à :

- Accepter et adhérer en toute conscience aux principes de l'association, à ses valeurs, à ses missions et se conformer à ses objectifs
- Respecter son organisation et son fonctionnement
- Considérer que la personne accueillie est au centre de toute l'activité de La Fraternité, et donc être à son service, avec tous les égards possibles
- Assurer avec sérieux, discrétion et régularité l'activité confiée, assumer ses engagements dans le respect des convictions et opinions de chacun
- Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association, en acceptant notamment d'être contacté lors d'un surcroît ponctuel d'activité ou de faire preuve de la polyvalence indispensable dans une structure à taille réduite
- Collaborer avec les autres acteurs de La Fraternité, dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles
- Participer aux réunions de coordination et aux formations spécialement organisées pour lui

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais ils s'engagent, dans la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

À Saint-Nazaire, le

Nom et prénom du, de la bénévole :

Signature :

Pour La Fraternité, le président, Pierre LEPETIT

